



Réunion Publique
27/11/2012
Compte rendu

Personnes présentes dans l'assemblée : 20
journalistes

Membres du bureau : Mesdames Berrou, Le Marrec, Le Flem, Monsieur Le Troadec,

Excusés: Madame Jezequel, Monsieur Le Boubennec

Chargée de mission mairie : Madame Alasseur

Elue invitée : Madame Bernard.

L'ordre du jour a été établi en fonction de la récurrence de certaines thématiques relevées lors de l'étude des questionnaires envoyés début d'année 2012 .

1 – La nature en ville : Présentation de la gestion différenciée des espaces verts.

(Madame Alasseur)

La ville répond à une volonté politique et à la réglementation (loi du 30/12/2006) au sujet de l'utilisation des pesticides par les collectivités, entreprises et usagers .

Pour rappel l'utilisation des pesticides est interdite à moins de 5 mètres d'un cours d'eau.

Le désherbage thermique a été testé précédemment et non retenu car il augmentait les repousses.

Cette nouvelle méthode de gestions différenciée est en période de test (de 2012 à 2014).

Les enjeux sont écologiques et visent à :

- diminuer l'érosion
- augmenter la biodiversité
- préserver la ressource en eau
- diminuer la pollution
- limiter les déchets
- associer les habitants à la démarche (essentiellement par des actions d'information et de sensibilisation. Une habitante souligne également la mise en place de jardins partagés avec accompagnement d'un jardinier).

Le traitement et l'entretien des espaces diffèrent suivant une typologie qui a été établie.

Cette typologie est le résultat d'une analyse qui tient compte de l'utilisation de l'espace et de sa fréquentation. Elle vise à assurer l'équilibre entre l'accueil du public et la biodiversité. Elle répond à une volonté politique.

Elle classe les sites comme suit :

- 1- les espaces verts structurés fleuris dans une logique d'ornement
- 2- les espaces verts d'accompagnement dans une logique de voirie (hauteur de tonte suivant le besoin de visibilité) entretenus deux fois/an
- 3- les espaces verts champêtres (ex. Stanco) dans une logique de « poumon vert »



4- les espaces naturels entretenus une à deux fois par an (les sentiers de randonnée).

Lannion compte 191 hectares d'espaces verts répartis en 139 sites.
Par habitant, il y a 30m² d'espaces verts et 38m² d'espaces naturels.

La gestion différenciée s'applique aux voiries, abords de route et trottoirs avec le fleurissement des bas de mur, l'enherbage des trottoirs, le sablage des chemins, l'entretien mécanique.
Dans cette logique de gestion, cela demande aux riverains de s'habituer aux changements qui en incombent (herbes qui apparaissent à nouveau, mousse...)

questions/remarques de l'assemblée :

- qui a validé le programme et en fera l'évaluation ? Qui a défini la typologie ?
Il s'agit de la municipalité en lien avec le service des espaces verts et en adéquation avec la réglementation. Les habitants y sont associés par l'information et l'appropriation des espaces.
- l'aspect général ne paraît pas propre.
- Le parking des Ursulines est mal entretenu et il y a déjà eu des courriers sans retour à ce jour. La circulation y est également dangereuse. La sortie Rue de Tréguier manque de visibilité.
- Il faudrait d'avantage de désherbages dans l'hyper centre :
Madame Berrou répond que les moyens humains des services techniques ne pourront pas être augmentés.
Madame Alasseur précise que nous allons devoir nous approprier ce nouvel aspect, il est normal que les herbes reviennent.
- le passage du karcher abîme le bas des murets et dégrade et salit les murs.
L'info sera transmise aux services techniques.
- des arbres débordent sur les trottoirs et gênent la visibilité et la circulation piétonne. C'est du domaine privé, la Ville ne peut pas y intervenir.

Le bureau informe qu'un « diagnostic en marchant » avec les membres du bureau et les services techniques est prévu le 10 décembre. Il permettra de faire remonter les différentes observations et d'évaluer les solutions envisageables.

Madame Berrou précise à nouveau le nombre d'espaces verts et que les moyens humains restent stables. *Il sera remonté que le résultat est moyen.*

- le centre ville doit bénéficier d'une attention particulière pour la dynamique du commerce et de Lannion.
Anne Berrou rappelle que le PLU (Plan d'Urbanisme Local) y veille et pense à sa réhabilitation.
- des efforts d'aménagement d'urbanisme et d'entretien sont faits et méritent d'être relevés.

2 - Les déplacements doux : (Delphine Bernard)

Les aménagements relatifs aux déplacements doux sont réfléchis et répondent à des objectifs globaux et particuliers.

Depuis les années 70', les travaux de voiries visaient à améliorer la circulation des voitures.

Aujourd'hui, les aménagements visent à répondre à l'utilisation commune des voies par différents types de locomotion.



Le schéma de circulation actuelle a été adopté suite à une étude de l'usage des différentes zones et de la vitesse la plus appropriée à celles-ci.

Des plaquettes d'informations sont disponibles, qui expliquent le fonctionnement des zones 30. (NB, la loi y prévoit le contre sens cyclable).

Dans la même dynamique, des pédibus ont été créés sur quatre écoles de la commune.

Il permet un ramassage à pied des enfants. Il fonctionne sur la base du volontariat d'accompagnateurs (essentiellement des parents).

Dans ce cadre, la Ville a effectué, en relation avec les référents pédibus, des aménagements pour sécuriser et favoriser le déplacement piétonnier.

Au sujet des aménagements cyclables, ils sont effectués suivant l'enveloppe annuelle dédiée à ces travaux.

questions/remarques de l'assemblée :

- le but est-il d'interdire la voiture en ville ? Non
- des aménagements pour réduire la vitesse et sensibiliser sont-ils prévus ? Des contrôles ?
Les études montrent que les aménagements ne réduisent qu'une partie des problèmes liés à la la vitesse. L'autre partie dépend des comportements individuels.
La multiplication des aménagements mécaniques serait inutile.
Des contrôles ont déjà été effectués. Les études montrent que la sensation de vitesse par l'individu est propre à sa mobilité et également à la largeur de la voie.
Les futurs aménagements prévoient des voiries plus étroites pour limiter cette vitesse.
- Rue Georges Pompidou, les aménagements n'ont pas permis de réduire la vitesse dans la partie basse de la rue. Ok pour le carrefour. L'information sera remontée.
- Rue des Templiers , aux abords de l'école, les signalisations ne sont pas suffisantes quant aux aménagements qui ont été fait (chicanes) et à la présence d'un établissement scolaire.
Des voitures sont stationnées sur les trottoirs.
- les doubles circulations vélo/voiture ne sont pas respectées et encore admises notamment devant l'Eglise de Saint Jean du Baly.
- Regret que la place du Centre ne soit pas piétonne
- Regret du non entretien de la fontaine ferrugineuse
- mécontentement/sens rue Jean Savidan et ses changements de sens de circulation qui entraînent de nombreuses erreurs et désagréments.
- Souhait d'une deuxième entrée pour le centre ville
- Une ville a expérimenté une absence de signalisation.
Delphine Bernard ajoute que cela amène une réflexion et une cohabitation de la part des usagers mais qu'il est difficile de le mettre en place dans un environnement déjà existant.
- difficulté de circulation au niveau des écoles privées (rues Jean Savidan et de la Bienfaisance)
- l'éclairage public, quelle politique ?
Le projet de la municipalité est de rationaliser l'éclairage public, afin de ne laisser allumer la nuit que les parties qui le nécessitent. Le reste de la ville serait éteint de 23h à 6h. Les zones qui resteront allumées seront celles où il y a un fort passage de piéton, à savoir sur l'hypercentre, sur les grands axes de circulations, au niveau des établissements scolaires et au niveau des lieux de vie qui peuvent être animés la nuit (cinéma,...). Les zones très



résidentielles seront donc amenées à être éteintes. Ce schéma a été établi en collaboration avec les services de la police et de secours. Ce schéma sera mis en place progressivement, car il nécessite des travaux. En dehors de ce schéma, des problèmes d'éclairage peuvent persister. Il ne faut pas hésiter dans ces cas là à prendre contact à la mairie afin de le signaler.

Par ailleurs, Le projet de loi permettant aux collectivités d'intervenir sur l'extinction des enseignes entre 23h et 6h a été repoussé.

3- Les animations de Noël :

Le village de Noël est remis en place cette année. L'inauguration est prévue le 15 décembre, avec des animations particulières. Cette inauguration est couplée avec celle de l'œuvre qui sera installée place du général leclerc, sur le parvis de la mairie. Au programme de cette journée, des animations musicales sont proposées dès 15h30. Un lâcher de ballon, un rassemblement aux lampions ainsi que la venue du père noël sont prévues.

Le marché de Noël restera quant à lui jusqu'au 31 décembre. Il vous propose pendant cette période un choix d'artisanat au sein des 26 chalets qui sont mis en place. Le village se découpe en trois pôles :

- artisanat du monde
- artisanat d'art
- arts culinaires

le petit train ainsi que le chalet du père Noël seront mis en place tout le long de cette période.

D'autres animations ponctuelles sont prévues pendant cette période

- un trail urbain le 16 décembre
- des démonstrations culinaires le 22 décembre
- des animations musicales le 23 décembre.

Pour consulter le programme complet, il est possible de consulter le programme sur le site internet de la mairie ou de venir chercher un prospectus à la mairie.

Afin que toutes ces animations se passent bien, des adaptations techniques ont été nécessaires au centre-ville

- l'accès à la place du général leclerc pour les voitures est limité, afin de laisser la place au village de Noël
- du 10 décembre au 2 janvier, le sens de la rue Savidan est inversé jusqu'à hauteur de la rue de Kériavily, afin d'assurer une entrée dans le centre-ville
- le Centre-ville sera principalement piétonnier les 15, 22, 23 et 29 décembre 2012 de 13 h 30 à 19 h 00 et le dimanche 16 décembre 2012 de 8 h 30 à 19 h 00.

4- Questions diverses/remarques :

- pourquoi les stationnements ne sont pas gratuits ?

Une grande partie des stationnements au centre-ville sont gratuits. Il faut différencier les zones bleues, qui sont limitées en temps et localisées principalement dans l'hypercentre, et les parkings situés aux abords du centre-ville, qui eux sont sans durée. Des plaquettes localisant l'ensemble des parkings gratuits sont disponibles sur le site internet de la mairie et à l'hôtel de ville. Concernant les stationnements payants, ils sont localisés comme suit : parking d'aiguillon, parking de Caerphilly, place du Marchallac'h, place des Patriotes. La mise en place des tarifications s'est faite en lien avec les commerçants, afin de garantir une rotation des véhicules. Les tarifs sont adaptés aux riverains car ils s'arrêtent le soir et le dimanche.



- disques distribués en quantité insuffisante. Le nombre prévu a été distribué lors de différentes manifestations.
Des non lannionnais en ont eu. Le principe de distribution incluait le questionnement/résidence sur Lannion.
- Matérialiser des passages piétons sur la Place du Général Leclerc et Rue Jean Savidan.
Ce sont des zones piétonnes le marquage n'est donc pas nécessaire.
- quelles suites sont données à la demande faite par une centaine de riverains d' une aire de jeux à Brélévenez ?
La priorité est donnée aux quartiers hébergeant des logements collectifs.
Une implantation est prévue à Park Névez.
- Les bacs de tris : une partie des habitations du centre ville n'a pas été dotée. Choix fait en fonction de la possibilité de stocker les containers. A signaler au cas par cas.